ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question au Gouvernement n° 3210

Texte de la question

MAINTIEN DU SERVICE DE CHIRURGIE CARDIAQUE
DE L'HÔPITAL HENRI-MONDOR

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Michel Herbillon. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.
L'agence régionale de santé d'Île-de-France et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris projettent, comme vous le savez, monsieur le ministre, de fermer très prochainement le service de chirurgie cardiaque du centre hospitalier universitaire Henri-Mondor de Créteil, dans le Val-de-Marne.
M. Roland Muzeau. Il ne fallait pas voter la loi !
M. Michel Herbillon. Ce projet de fermeture crée dans notre département une très vive émotion, de l'incompréhension, de la colère même. La mobilisation contre cette décision est générale, tant chez les parlementaires et les élus de tous bords que chez les praticiens hospitaliers universitaires et les personnels. Cette mobilisation ne cesse de s'étendre dans la population.
Comment accepter une décision qui risque de déstabiliser non seulement le pôle de cardiologie extrêmement réputé de Mondor, mais aussi l'ensemble des activités de soins, de recherche et de formation de ce CHU ? Ce serait d'autant plus injustifié que le récent classement des hôpitaux place Henri-Mondor parmi les meilleurs hôpitaux de France, et au premier rang pour le traitement des affections cardiovasculaires.
Comment ne pas s'opposer à une décision qui aboutirait à fermer le seul service de chirurgie cardiaque de l'AP situé en banlieue alors que, dans le même temps, on maintient les trois services existants dans Paris *intra muros* ?
M. Roland Muzeau. C'est votre Gouvernement le responsable !
M. Michel Herbillon. Cette décision est ressentie comme une injustice par nos populations et par nos territoires. Elle est désobligeante pour la banlieue. Elle est en contradiction avec le Grand Paris voulu par le Président de la République. Elle heurte la logique d'aménagement du territoire et le principe d'égalité d'accès aux soins en dehors de Paris.
Monsieur le ministre, je vous demande solennellement aujourd'hui de suspendre cette décision *(" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe SRC)* et de nous préciser quelle attitude le Gouvernement entend adopter face à ce projet de fermeture néfaste pour les populations du Val-de-Marne et celles de l'Est parisien.
(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et SRC.)
M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.
M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé.* Monsieur le député, vous faites part d'une émotion dont certains parlementaires se sont également fait l'écho, à l'Assemblée nationale comme au Sénat.
M. Jean-Yves Le Bouillonnec. Tous les parlementaires du Val-de-Marne !
M. Xavier Bertrand, *ministre.* Il s'agit d'une préoccupation légitime. Sur ce dossier, vous avez été particulièrement présent, monsieur Herbillon.
La première orientation de l'AP-HP était, il est vrai, de proposer la fermeture du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri-Mondor. J'ai décidé, au moment où je vous parle, de suspendre cette orientation. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)* Avec Nora Berra, nous avons décidé de diligenter dans les jours qui viennent une mission de l'IGAS dont l'objectif sera de mettre en évidence, exactement et de

façon totalement indépendante, la filière cardiologique dans son ensemble, notamment à l'AP-HP.
J'ai bien conscience que nous devons prendre en compte l'historique et l'évolution de ce service, qui est aujourd'hui en train de remonter en termes d'activité. Nous devons tenir compte aussi des évolutions à venir, notamment de la chirurgie cardiaque, sans oublier les développements de la cardiologie interventionnelle et les recommandations de la Haute autorité de santé, qui interviendront à l'automne, notamment sur les valves percutanées.
Je le dis très clairement, nous devons montrer que la question de la santé est traitée dans Paris *intra muros*, certes, mais aussi dans le Grand Paris, notamment dans l'Est parisien. Tous les projets que portera l'hôpital Henri-Mondor, tels les travaux envisagés sur les blocs, en réanimation et en chirurgie, feront l'objet d'un regard particulièrement bienveillant dans le cadre du plan Hôpital 2012. Nous voulons montrer, comme nous l'avons fait pour d'autres choix en matière d'aménagement du territoire, que la santé est aussi une question de proximité.
Pour certaines activités programmées, la logique n'est pas forcément la même. La mission de l'IGAS nous permettra d'y voir clair et de répondre aux enjeux de santé, notamment dans l'Est parisien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : M. Michel Herbillon
Circonscription : Val-de-Marne (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3210
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2011
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mai 2011